



**PRÉFET
DU VAL-D'OISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Commune :

Arrondissement :

Nom de l'évènement :

Date de l'évènement :

**FORMULAIRE DE SÉCURITÉ DES GRANDS RASSEMBLEMENTS
DE PLUS DE 1500 PERSONNES EN SIMULTANÉ
OU A CARACTÈRE DIT SENSIBLE AU TITRE DE VIGIPIRATE**

Ce dossier doit être complété de manière précise par le maire, en coordination avec l'organisateur et/ou l'exploitant si la manifestation se tient dans un ERP, puis transmis au Cabinet du Préfet/Bureau de Sécurité Intérieure (***pref-manifestations-vp@val-doise.gouv.fr***), un mois minimum avant la date du début de l'évènement.

INFORMATIONS GENERALES

1. Nom, adresse, numéros de téléphones et qualité des organisateurs :

.....
.....

Merci de **transmettre en annexe un annuaire** avec l'ensemble des personnes concourant à la manifestation (nom, qualité, n° de portable) **joignables immédiatement en cas d'incident**.

2. Lieu (adresse, noms des rues impactées) :

.....
.....
.....

Configuration :

Présence d'obstacles naturels gênants (arbres, pentes, fossés...) :

Oui Non

Présence de cours ou plans d'eau :

Oui Non

Présence d'équipements dangereux ou gênants :

Oui Non

Présence d'habitations :

Oui Non

Présence d'entreprises :

Oui Non

Activité incompatible avec une concentration de personnes :

Présence de matières dangereuses sur les lieux :

Oui Non

Présence de sites sensibles à proximité :

Oui Non

Préciser les éventuelles mesures de sécurité prévues pour réduire les risques éventuels, par rapport à ces éléments :

.....
.....

3. Nature de la manifestation (défilé, brocante, forum etc) :

.....
.....
.....
.....
.....

4. Dates, horaires de la manifestation :

.....
.....
.....
.....
.....

5. Public attendu :

Nombre de spectateurs attendus (au total et sur toute la durée de l'évènement) :.....

Effectif maximal attendu simultanément :

Nombre d'acteurs (personnes qui participent à l'organisation et/ou assurent une prestation dans le cadre de la manifestation) :.....

Présence de mineurs non accompagnés :

Oui Non

Présence d'autorités :

Oui Non

6. Activités prévues (précisez les éventuelles activités spécifiques : feu d'artifice, lancer de ballons...) :

.....
.....

DISPOSITIF DE SECURITE PUBLIQUE

7. **Nom, adresse et qualité du responsable technique :**

.....
.....
Numéro de téléphone :
Adresse électronique :

8. **Service d'ordre :**

Les forces de l'ordre sont-elles déjà informées ?

> Police municipale : Oui Non Date :
> Police nationale : Oui Non Date :
> Gendarmerie : Oui Non Date :

Convention conclue avec une société de sécurité privée : Oui Non

Nom de la société (à transmettre le cas échéant) :.....

Composition du service d'ordre, qualité (nombre d'agents ou bénévoles, qualifications) et missions attribuées (affectation au filtrage, au contrôle du périmètre et des abords,...) :

.....
.....
.....
.....
.....

Nombre de points d'entrée du public avec filtrage (ouverture systématique des sacs au minimum) Préciser le nombre et la qualité des agents dédiés au filtrage :

.....
.....
.....
.....
.....

9. **Modalités de sécurisation :**

Dispositif anti-véhicules béliers : Oui Non

A détailler obligatoirement :

.....
.....

.....
.....
.....
.....
.....

Toutes les voies carrossables doivent être neutralisées afin de sanctuariser le site, par des plots bétons ou véhicules lestés (la présence de barrières seules est insuffisante pour assurer la sécurisation de l'évènement).

Le dispositif anti-véhicules-béliers devra être indiqué sur les plans à joindre en annexe.

10. Mesures de police administrative envisagées :

Interdiction de la vente d'alcool :

Oui Non

Interdiction de circulation et/ou de stationnement :

Oui Non

Si problème de véhicules en stationnement gênant ou inquiétant, existe-il une convention avec une fourrière agréée ?

Oui Non

Veillez transmettre les arrêtés d'interdiction de la vente d'alcool et d'interdiction de circulation et/ou de stationnement le cas échéant.

11. Vidéo-protection :

Nombre de caméras en service sur la zone de l'évènement :

Définir le dispositif de lecture des images (sur place ou déport vers un centre de supervision urbain...) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

DISPOSITIF DE SECURITE INCENDIE

12. Aménagements et installations techniques permanents :

Utilisation d'un Établissement Recevant du Public (ERP) existant :

Oui Non

Si oui, préciser le nom, le type, la catégorie et l'adresse de l'ERP :
.....
.....

Date du dernier passage en Commission de sécurité :
L'avis était-il favorable ?
 Oui Non

Les installations techniques permanentes sont-elles à jour des vérifications ?
 Oui Non

Les observations relevées dans les rapports ont-elles été levées ?
 Oui Non

13. Aménagements et installations techniques temporaires (estrade, écrans géants, barnums...) :

Aménagements intérieurs (préciser les dimensions des installations) :
.....
.....

Aménagements extérieurs (préciser les dimensions des installations) :
.....
.....

Utilisation de chapiteaux ou autre CTS ?
 Oui Non

Si oui, le nombre de personnes attendues est-il supérieur à 50 ?
 Oui Non

Un dossier a-t-il été déposé au Service Prévention du SDIS, pour examen en sous-commission ERP/IGH ?

À quelle date ?.....

Conclusions rendues, date de la visite technique sur place :

Les informations relatives aux installations temporaires doivent être précisées sur les plans en annexe.

14. Mesures de sécurité incendie :

Des agents formés à l'utilisation des moyens de secours et à la conduite à tenir en cas d'incendie sont-ils désignés (SSIAP...)?
 Oui Non

Préciser le nombre et la qualité des agents le cas échéant :
.....

DISPOSITIF DE SECOURS ET DE SAUVEGARDE

15. **Moyens de secours présents durant la manifestation** (à indiquer sur le plan d'implantation des moyens de secours) :

Mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours (obligatoire à partir de 1500 personnes) :

Oui Non

Nom de l'association de sécurité civile (transmettre la convention signée) :

Dimensionnement du dispositif (préciser le nombre de secouristes, de véhicules mobilisables et de postes de secours à personne) :

Emplacement des postes de secours (ces informations doivent être précisées sur les plans en annexe) :

Contacts sur place :

16. **Services de secours :**

Les services de secours locaux (SDIS) ont-ils déjà été informés ?

Oui Non

Date :

Des moyens de secours complémentaires sont-ils envisagés (exemple : sauvetage aquatique...)?

Si oui, préciser :

Oui Non

17. **Mesures d'évacuation en d'incident :**

Un Centre d'Accueil est Impliqués (CAI) est-il prévu à proximité du site de la manifestation ?

Oui Non

Un Centre d'Hébergement d'Urgence (CHU) est-il prévu à proximité du site de la manifestation ?

Oui Non

Des voies de circulation sont-elles réservées aux services de secours sur l'ensemble du site ?

Oui Non

Accès prévus pour l'arrivée des secours :

Accès prévus pour l'évacuation d'éventuelles victimes :

Ces informations doivent être précisées sur les plans en annexe.

18. **Dispositifs techniques :**

> Moyens d'alerte des secours (téléphone, radio...) :

Oui Non

> Moyens de sonorisation pour l'information du public (mégaphone, sono...):

Oui Non

A préciser :

> Moyens d'éclairage pour la sécurité du public :

Oui Non

> Sorties indiquées, et accessibles :

Oui Non

> Personnels encadrant l'évacuation :

Oui Non

19. Plan communal de sauvegarde (PCS):

> La commune dispose-t-elle d'un PCS ?

Oui Non

> La commune dispose-t-elle d'une réserve communale opérationnelle ?

Oui Non

DISPOSITIONS DIVERSES

20. Vente de produits divers :

> Vente de boissons alcoolisées :

Oui Non

> Vente de denrées alimentaires :

Oui Non

PIECES A JOINDRE

* **Annuaire** avec l'ensemble des services ou personnes concourants à la manifestation
(Noms et qualités des personnes joignables immédiatement en cas d'incident)

* **Un plan à vue large** sur lequel figureront :

- les itinéraires d'accès du public ;
- les neutralisations ou déviations éventuelles de voies ;
- les itinéraires de pénétration et de dégagement des services de secours.

* **Un plan à vue resserrée** sur lequel figureront :

- l'emplacement des différentes zones d'activités prévues (scènes, chapiteaux, stands...) ;
- les lieux de stationnement ;
- les passages et voies réservés aux secours ;
- l'emplacement du poste de secours et du poste de commandement sécurisé, où seront conservés le

plan de masse et le plan de situation ainsi décrits ;
- le positionnement du service d'ordre, et des points de filtrage

* **Convention signée établie avec une société de sécurité privée, le cas échéant**

* **Convention signée établie avec une association de secourisme, le cas échéant**

* **Arrêtés d'interdiction de vente d'alcool et d'interdiction de circulation et/ou de stationnement, le cas échéant**

Concernant les mesures barrières « Covid-19 », les mesures barrières socles à respecter sont :

- La distanciation physique entre les personnes ;
- L'hygiène des mains (lavage au savon ou par une solution hydro-alcoolique);
- Le port d'un masque quand la situation l'exige.

Il s'agit de respecter les mesures sanitaires en vigueur à la date de l'évènement, (pass sanitaire, vaccinal ..)